

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 5 mars 2009

**Objet : Décision du gouvernement conservateur de modifier l'entente de rémunération de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)**

Le Bloc Québécois dénonce vigoureusement cette attaque du gouvernement conservateur envers les droits des membres de la GRC. En imposant unilatéralement de nouvelles conditions salariales, les conservateurs renient leurs engagements pris dans le cadre d'une entente salariale signée de bonne foi par les deux parties.

Le Bloc Québécois s'oppose fermement cette manœuvre sournoise du gouvernement conservateur et exige que celui-ci revienne sur sa décision et qu'il accorde, tel que convenu dans l'entente salariale, la totalité de l'augmentation salariale promise aux membres de la GRC.

Le Bloc Québécois constate par ailleurs que les agentes et les agents de la GRC devraient pouvoir bénéficier, au même titre que les autres grands corps policiers, de moyens de représentation et de défense efficaces. Nous appuyons donc les démarches de la GRC en vue de permettre la syndicalisation de ses membres.

Les députées et députés du Bloc Québécois ne ménageront aucun effort pour demeurer à votre écoute et agir dans le meilleur intérêt des membres de la GRC et de la population.



Ève-Mary Thaï Thi Lac  
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot  
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne